

LA CHASSE EN FORÊT DOMANIALE DE FONTAINEBLEAU (SAISON 2014-2015)

CHAQUE ANNÉE, L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) VEILLE AU MAINTIEN DES ÉQUILIBRES ENTRE LA FORÊT ET LES POPULATIONS ANIMALES EN ORGANISANT DES JOURNÉES DE CHASSE SUR LE MASSIF FORESTIER DE FONTAINEBLEAU. CELLES-CI PERMETTENT DE RÉGULER LES POPULATIONS DE CERFS, DE SANGLIERS ET DE CHEVREUILS DANS LE BUT DE PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE FAUNE/FLORE ET D'ÉVITER ÉGALEMENT LES DÉGÂTS AUX CULTURES, COMME LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION.

La chasse : à quoi ça sert ?

UN OUTIL DE RÉGULATION NÉCESSAIRE ET CONTRÔLÉ



Les forêts domaniales abritent une grande faune riche et diversifiée. Sur le massif de Fontainebleau, on compte 3 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : cerfs, sangliers et chevreuils. De nombreux indices révèlent leur présence en forêt, notamment les boutis de sangliers - sol retourné pour y extraire de la nourriture - ou encore les abrutissements des cervidés (consommation des jeunes pousses des arbres).

Sans régulation, une forte densité de grands animaux provoque **de graves dommages sur les jeunes arbres puis à la biodiversité**. Cela peut également engendrer des accidents de la circulation et entraîner des dégâts dans les jardins aux abords de la forêt.

En l'absence de prédateurs naturels, seule une chasse raisonnée, bien encadrée (**respect des règles de sécurité**) permet de réguler la grande faune, et ainsi d'assurer la pérennité du milieu naturel pour les générations futures.

Encadrée, cette activité ne se fait pas au hasard. Le nombre d'animaux à prélever chaque année est défini à l'avance par **un plan de chasse arrêté par le Préfet du département**.

UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Réduite sur ce massif fréquenté, la saison de chasse à tir se déroule **de novembre à février** les lundis, jeudis et quelques vendredis. Pour optimiser les interventions, le massif forestier se répartit en 2 zones (cf. carte) :

- **partie périphérique** (environ 12 500 ha) : louée à des associations de chasseurs sélectionnées pour leur professionnalisme et leur sérieux ;
- **partie centrale** (environ 9 500 ha) : plus fréquentée et complexe (axes routiers, bords de ville, aires d'accueil importantes, etc), l'encadrement, l'organisation et la mise en œuvre des actions de chasse sont assurés par l'ONF.

Aucune action n'a lieu les mardis, mercredis ainsi que les week-ends et pendant les vacances scolaires **dans la zone ONF**. De plus en période de chasse, **la forêt n'est jamais totalement parcourue laissant la possibilité aux promeneurs de trouver de grands espaces disponibles où les activités de loisirs peuvent s'exercer**.

Sécurité et responsabilité

RESPECTER TOUS LES USAGES DE LA FORêt

D'octobre à février, chasseurs, promeneurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes partagent le même territoire. Afin que chacun puisse exercer leur activité en toute sérénité, il est recommandé d'être vigilant à la signalétique mise en place. Le respect des différents usages doit également être de mise.

SE TENIR INFORMÉ AVANT UNE SORTIE EN FORêt

Avertir et informer au mieux les usagers est une priorité pour l'ONF. Ainsi, une note explicative et un calendrier des jours de chasse sont établis par l'ONF. Chaque année, ces informations sont disponibles en mairies, dans les offices de tourisme, sur le site internet de l'ONF et affichées sur les panneaux d'information situés en forêt.

Contact ONF pour l'opération

Jean-Marc CACOUAULT
Directeur de chasse
ONF Fontainebleau
jean-marc.cacouault@onf.fr

UNE CHASSE SIGNALÉE POUR PLUS DE SÉCURITÉ

Les jours de chasse, toutes les dispositions sont prises pour garantir la sécurité des chasseurs et du public. Chaque zone est signalée à sa périphérie par un panneautage rigoureux apposé sur les barrières, sur les sentiers ainsi que le long des axes routiers. Le respect de consignes très strictes permet de renforcer la sécurité : équipements fluorescents, signalétique, présence et encadrement du personnel ONF.

Toutefois, il est demandé aux promeneurs de ne pas pénétrer dans les sous-bois et de ne pas emprunter les allées des secteurs chassés.

Calendrier de chasse 2014-2015

De novembre 2014 à février 2015

De 9 h 00 à 18 h
47 jours de chasse

Zone ONF (partie centrale de la forêt)

NOVEMBRE	: lundi 3, 10, 17 et 24 jeudi 13 et 27 vendredi 7, 21 et 28
DÉCEMBRE	: lundi 1, 8 et 15 jeudi 4, 11 et 18 vendredi 19
JANVIER	: lundi 5, 12, 19 et 26 jeudi 8, 15, 22 et 29 vendredi 9 et 23
FÉVRIER	: lundi 2 et 9 jeudi 5 vendredi 6

Zone louée (partie périphérique)

NOVEMBRE	: lundi 3, 10, 17 et 24
DÉCEMBRE	: lundi 1, 8, 15, 22 et 29
JANVIER	: lundi 5, 12, 19 et 26
FÉVRIER	: lundi 2, 9, 16 et 23